

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BOIRON

Société anonyme au capital de 17.545.408 €
Siège social : 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – 69510 Messimy
967 504 697 RCS Lyon

I - Approbation des comptes 2025

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2025, inclus dans le Rapport Annuel Financier 2025 déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2026 et publié sur le site de la Société (boironfinance.fr), ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026.

L'affectation du résultat de l'exercice, telle que proposée dans le projet des résolutions publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 avril 2026, a été également adoptée sans modification par l'Assemblée Générale précitée.

II - Attestations des commissaires aux comptes**1°) Extrait du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.**

"Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice."

Vérifications spécifiques :

"Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires."

2°) Extrait du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

"Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation."

Vérifications spécifiques :

"Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration."

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés."

Lyon, le 22 avril 2026
Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS
Emmanuel Charnavel

GRANT THORNTON
Françoise Mechin